



Bernadette Kapend Mwambu

REFED-Katanga, Réseau Femme et Développement

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Bernadette Kapend Mwambu est gestionnaire de formation et de carrière. Elle a été l'initiatrice de divers projets de développement (dans les domaines de l'agriculture, de l'alphabétisation fonctionnelle, du développement communautaire, du microcrédit, etc.) avec le concours du Forum pour le Développement de la Femme (FDF). Elle est l'une des premières vulgarisatrices utilisant l'approche genre pour le développement durable et équitable à Lubumbashi et dans les milieux périphériques et ruraux du Katanga.

Depuis 2005, Bernadette est Présidente du REFED-Katanga, organisation partenaire du Projet Dimitra dans cette province. Bernadette est également membre du Comité Provincial d'Elaboration du Document Stratégique pour la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) pour la thématique genre.

Les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales dans la province du Katanga

1. Introduction

L'histoire du Katanga, province minière de la République démocratique du Congo (RDC), a été marquée par les grandes entreprises qui constituaient le poumon de l'appareil productif du pays. Certains districts furent des greniers agricoles qui nourrissaient les industriels des grandes villes du Katanga et les deux Kasaï.

Aujourd'hui, le Katanga n'a plus son image d'antan, comme le démontrent les résultats des récentes enquêtes menées dans le cadre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) :

- les chefs de ménage salariés au Katanga ne représentent que 42% des travailleurs actifs, contre 85% en 1973. Parmi eux, 17% s'adonnent aux travaux de champs dans l'espace périurbain;
- 39,8% de la population est chroniquement sous-alimentée;
- la population katangaise a un faible accès aux services de base.

La problématique d'accès à la terre est l'une des causes principales de la pauvreté des populations locales au Katanga. La proportion des femmes pauvres est plus élevée que celle des hommes dans la province, et elle l'est davantage dans les milieux ruraux.

2. L'accès à la terre

La terre est un capital important pour les communautés rurales. Sans elle, on ne peut s'adonner aux activités agricoles, qui restent la principale source de revenus dans les milieux ruraux. Cependant, l'accès à la terre pour les populations rurales, qui représentent 72% des Katangais, est soumis à plusieurs contraintes. Ces contraintes sont en partie liées au dualisme de la loi foncière qui, d'une part, reconnaît les chefs de terre descendants des anciens occupants comme responsables de la gestion des terres rurales utilisées par les communautés locales et de l'autre, cette

même loi consacre le principe « la terre appartient à l'Etat et sa gestion est assurée par ce dernier ». En outre, les difficultés d'accès à la terre sont aussi, et surtout, liées à la supériorité du code minier sur la loi foncière, à l'inexistence d'un code et d'une politique agricoles, à l'ignorance des lois par la population rurale, particulièrement les femmes, à la non application des lois (foncière, forestière et minière) et, enfin, à la prédominance des us et coutumes dans la gestion des terres rurales.

Selon les dernières statistiques recueillies par le gouvernement provincial, 1312 titres miniers ont été octroyés par le ministère national pour la province du Katanga, dont :

- 1179 permis de recherche (89,8%)
- 2 permis exclusifs de recherche (0,15%)
- 79 permis d'exploitation (6%)
- 4 permis d'exploitation de petite mine (0,3%)
- 35 autorisations de recherche des produits des carrières (2,6%)
- 13 autorisations d'exploitation des carrières permanentes (0,9%)

(Source : Plan d'actions prioritaires 2008-2010).

Ces statistiques expliquent pourquoi les populations rurales du Katanga sont continuellement victimes du phénomène de délocalisation, ainsi que de la rareté des terres arables et de l'accroissement de la pauvreté.

Par exemple on peut citer la délocalisation du lycée Lubwisha, école pour filles renommée, situé au village Lwisha sur la route Likasi, à la suite d'un permis d'exploitation minière couvrant la zone concernée. Cette délocalisation a été l'objet de plusieurs actions de contestation de la part du gouvernement provincial, de la société civile et de l'Eglise catholique. Autre exemple : les nombreux villages délocalisés ou menacés de délocalisation à travers le Katanga.

Il est clair que la présence nombreuse des entreprises minières d'exploitation industrielle et artisanale n'a pas

d'incident positif sur la vie des populations rurales au Katanga tant que la législation n'est pas appliquée et révisée.

3. Les conséquences de la dégradation de la situation au Katanga sur la vie des populations rurales, les femmes en particulier

Parmi les nombreuses conséquences de la dégradation de la situation au Katanga, nous pouvons citer les suivantes :

- la délocalisation des communautés locales ;
- le manque de considération des concessions et activités à vocation agricole, en comparaison avec l'attention pour les concessions et activités minières ;
- l'insécurité pour les producteurs agricoles (conflits de terre) ;
- la rareté des terres arables ;
- la perte du patrimoine agricole et de l'habitat ;
- la perte des savoirs paysans ;
- la faible considération des activités à vocation agro-pastorales ;
- l'appauvrissement du sol ;
- les faibles étendues cultivées ;
- l'absence ou l'insuffisance de structures d'encadrement agricole et d'octroi de microcrédits ;
- la malnutrition ;
- l'isolement ;
- le manque d'information et de communication ;
- l'analphabétisme ;
- le divorce ;
- l'abandon du secteur agricole pour les activités minières par les jeunes hommes des milieux ruraux ;
- l'exode rural ;
- l'exploitation des paysans par les opérateurs économiques à travers le système de troc ;
- la grande vulnérabilité au VIH/SIDA, à la tuberculose et aux autres maladies ;
- le faible accès aux soins de santé (manque de ressources et éloignement des services) ;
- les tracasseries administratives et policières.

4. Conséquence des inégalités hommes-femmes

En plus des conséquences décrites ci-dessus, la femme rurale en subit d'autres qui sont liées aux inégalités hommes-femmes.

✿ *Faible considération de la contribution de la femme rurale*

Les femmes rurales, qui constituent la majorité des populations rurales au Katanga, représentent 75% de la main d'œuvre de la production agricole. Or leur contribution demeure peu considérée, et c'est ainsi qu'elles sont victimes de nombreuses spoliations de terres arables par les exploitants miniers et grands fermiers à qui le Code minier et les autorités politico-administratifs attribuent un rôle déterminant dans le développement de la province et la transformation de la société congolaise.

Les grands espaces arables du Katanga appartiennent à des propriétaires miniers, fermiers et claniques – les femmes rurales ne font clairement pas partie de ces catégories. En outre, elles sont confrontées aux problèmes suivants :

- les difficultés d'accès et de contrôle des ressources (la terre, les intrants agricoles, le crédit, etc.) ;
- l'ignorance des lois et des droits ;
- la prédominance des us et coutumes ;
- l'absence d'une politique de genre tant au niveau national que provincial.

Elles vivent sous la dépendance du mari ou sous tutelle du père, frère, oncle, beau-frère, etc. et ne peuvent pas être propriétaires d'un bien de valeur, tel qu'un lopin de terre villageois, pour des activités agricoles. Elles sont écartées de toute succession de biens de valeur.

Il y a des proverbes qui enseignent cette culture, tel que « Uli Ha Mafuchi kechi kwanda ndjamba » (celle/celui qui est sur les épaules de quelqu'un ne peut pas ramasser l'éléphant – c'est-à-dire, la femme est sur les épaules de son mari, elle ne peut pas ramasser les biens).

✿ *Non participation à la gestion et au contrôle de la production et des moyens de production*

Les enquêtes réalisées à ce sujet ont démontré que les femmes rurales ne gèrent pas la production agricole et n'exercent aucun contrôle sur les revenus de leur production ni sur les moyens de production.



La femme est considérée comme une simple main d'œuvre agricole qui n'accède pas facilement au revenu de sa production et à son contrôle, comme l'enseigne ce proverbe tshokwe : « *Kandandji wemba upite wa chilombola* » – traduction littérale : le jeune initié chante et le revenu de son travail (chanson et danses) appartient à son maître (son initiateur, son tuteur). Ce proverbe apprend que la femme doit accepter d'être un agent de production (agent économique actif) mais que l'homme demeure maître des ressources produites par sa femme. Elle doit donc accepter de vivre dans un état d'exploitation par son « maître », qui va jouir et gérer le revenu de son travail. Ce même proverbe est enseigné par les Ndembo et Lwena-Luvala du Lualaba au Katanga.

✱ **Objet de discriminations**

La femme katangaise est jusqu'à ce jour victime de violences et de discriminations. Cette situation s'est aggravée en milieu rural, comme l'ont confirmé les enquêtes de base menées par le REFED-Katanga avec les ONG locales au Lualaba, en août 2000, dans le cadre de la vulgarisation de l'approche genre, en juin-juillet 2005 dans le cadre des activités pour le projet Dimitra, et encore en juillet-août 2008 dans le cadre des préparatifs de l'atelier Dimitra à Bruxelles en septembre 2008.

Ces enquêtes ont démontré que la situation des femmes dans les milieux ruraux du Katanga a pris un nouveau visage, créé par le départ massif des jeunes hommes vers les zones d'exploitation minière, abandonnant, sans soutien au village, leurs jeunes épouses (de 13 à 25 ans) avec de jeunes enfants. Ces jeunes femmes, surchargées par les travaux des champs et domestiques et la charge des enfants, vivent dans un état de précarité très avancée.

Malgré les efforts fournis en RDC, au Katanga en particulier, la promotion des droits des femmes et de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement est loin d'être appliquée – et encore moins dans les milieux ruraux, qui sont généralement isolées et peu visitées par les décideurs.

✱ **Grande vulnérabilité au VIH/SIDA**

Le VIH/SIDA prend progressivement un visage rural, à cause de :

- L'ignorance des populations rurales, particulièrement les femmes.
- L'exploitation minière artisanale, qui utilise tous les membres du ménage rural. Ceci s'explique parce que

l'agriculture ne paie plus et les agriculteurs, dont les femmes sont majoritaires, ne sont donc plus en sécurité et perdent régulièrement leurs terres. En conséquence, ils sont exposés à la pauvreté ou sont obligés d'aller travailler dans les carrières minières, où les femmes et jeunes filles sont exposées à toute forme de sollicitations sexuelles à haut risque.

- La présence de nombreux camionneurs, transporteurs des minerais en provenance de l'Afrique australe, où le taux de prévalence du VIH/SIDA est élevé.
- L'inégalité hommes-femmes dans la gestion de la sexualité – généralement, c'est l'homme qui a la décision en matière des relations sexuelles et la femme doit subir.
- Le non accès aux moyens de protection et le manque de possibilités d'utiliser les méthodes préventives sans autorisation du mari ou du partenaire masculin.

✱ **Accès à l'éducation**

Les enquêtes et campagnes menées au sujet de la scolarité de la jeune fille ont démontré que les parents en situation difficile préfèrent envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles, surtout dans les milieux ruraux. Cette situation est différente d'un milieu à l'autre au Katanga, et de l'éloignement par rapport aux grandes villes.

5. **Les stratégies/recommandations proposées**

✱ **Pour la société civile :**

- Organisation de campagnes de sensibilisation et de consultations avec les communautés rurales, particulièrement les femmes ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits humains et sur le genre ;
- Création de radios communautaires dans les milieux ruraux ;
- Création de clubs d'écoute ;
- Vulgarisation des lois foncière, forestière et minière en langues locales ;
- Célébration de grands événements à l'honneur des communautés rurales (par exemple, la Journée mondiale de la femme rurale) ;
- Ouverture de centres d'alphabétisation dans les milieux ruraux ;
- Plaidoyer et lobbying en faveur des communautés locales.

✿ **Pour les exploitants miniers :**

- Respect des lois du pays.

✿ **Pour les pouvoirs publics :**

- Révision des lois foncière, forestière et minière ;
- Révision de tous les contrats miniers ;
- Mise en application de la législation nationale ;
- Elaboration du code et de la politique agricoles ;
- Elaboration d'un plan d'aménagement intégrant toutes les activités agricoles ;
- Appui aux activités agricoles des communautés rurales et des organisations de base ;

- Définition d'une politique nationale d'information et communication en milieu rural ;
- Définition des politiques et programmes de développement intégrant la problématique de la promotion des droits de la femme et de la dimension genre.

✿ **Pour les bailleurs de fonds :**

- Appui aux systèmes de communication en milieu rural et aux organisations paysannes des femmes ;
- Plaidoyer pour la prise en compte des intérêts des communautés locales lors de signature des contrats miniers.

